

Affaires courantes

journaux, comme cela s'est toujours fait depuis la Confédération.

Les pétitionnaires estiment que la dissémination de l'imprimé est essentielle à la démocratie, à la culture, à l'éducation et à la littérature, et que la TPS sur les imprimés empêchera que nous ayons une société productive. Ils demandent au gouvernement de réaffirmer le principe historique de la non-taxation des imprimés en détaxant les livres, magazines et journaux.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi prendre la parole au nom d'un grand nombre d'électeurs d'Ottawa, de Toronto et d'autres villes de l'Ontario qui ne veulent pas voir la TPS s'appliquer aux livres, aux revues et aux autres articles de lecture.

Alors que nous parlons de promouvoir l'alphabétisation, ce n'est tout simplement pas le moment, et ce ne le sera jamais d'ailleurs, d'imposer une taxe sur les livres. Cela ne s'est jamais fait au Canada depuis la Confédération. Considérant l'importance que, de nos jours, les Canadiens accordent à l'éducation et la nécessité de diffuser les connaissances, il n'est certes pas indiqué d'imposer une taxe qui nuira à l'acquisition de connaissances et à la lecture, de quelque façon que ce soit.

• (1520)

LES DROITS APPLICABLES AUX LICENCES DE RADIO

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter à la Chambre une autre pétition dont les signataires sont, des habitants de Shubenacadie et de Stewiacke, pour la plupart, des pompiers volontaires.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'augmenter les droits applicables aux licences de radio et de télécommunication. Ils estiment que ces droits, qu'ils n'étaient pas tenus de payer depuis 1986, mais auxquels ils sont maintenant assujettis, constitueront une lourde charge financière pour les services de pompiers volontaires et, par conséquent, les empêcheront d'améliorer leurs services et leur équipement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître son erreur en réduisant ou en supprimant immédiatement les droits de licence injustes que doivent maintenant payer les services de pompiers volontaires.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Sid Parker (Kootenay—Est): Monsieur le Président, je présente, moi aussi, une pétition certifiée conforme à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement d'exempter les livres et publications de la TPS. Il y a plus de 250 signatures d'habitants de diverses villes de l'Alberta et ces gens prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques sur lesquels s'appuie l'exemption de taxe dont les livres et publications ont toujours joui. Ils trouvent déplorable que le gouvernement taxe ces articles au moment où nous essayons d'aider les gens à mieux lire et à s'alphabétiser et ils supplient le gouvernement de renoncer à cette mesure.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je présente à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, cinq pétitions qui demandent au gouvernement de renoncer à taxer les livres et les périodiques. Si elle était adoptée, cette taxe nuirait à l'alphabétisation et à la liberté d'expression qui sont les principaux fondements de notre démocratie, au Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'habitants d'Edmonton qui disent qu'ils détestent la TPS à tous points de vue, mais surtout parce qu'elle s'applique aux magazines, aux livres et aux journaux. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de détaxer ces articles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter, moi aussi, sur le même sujet au nom de plusieurs habitants de Toronto qui sont contre la taxe sur les produits et services. Ils sont contre la cupidité de ce gouvernement qui a décidé de leur imposer cette taxe.

Ils soutiennent les efforts des sénateurs pour empêcher l'application de la taxe sur les produits et services aux livres et à l'imprimé, une chose qui ne s'est jamais vue